



Projet alimentaire territorial Sud 54

Charte d'engagement des membres du comité de pilotage



Objectifs de la charte : ce document sert de cadre de travail pour les membres du comité de pilotage du Projet Alimentaire Territorial (PAT) Sud 54. Il a notamment pour rôle de :

- réaffirmer l'échelle territoriale d'intervention ;
- rappeler les priorités du PAT pour 2022 – 2025 ;
- clarifier les modalités de fonctionnement du collectif ;
- clarifier les rôles et engagements de chacun.

Cette charte s'appliquera jusque fin 2025. A cette échéance, les membres du copil seront amenés à revoir le document et/ou à l'actualiser en fonction des évolutions du contexte institutionnel et socio-économique du territoire. Cette révision pourra faire suite à l'évaluation des trois dernières années d'activités du PAT.

Article 1 – Contexte du PAT Sud 54

1. L'espace sud meurthe-et-mosellan : un bassin de mobilité et de consommation cohérent

Le périmètre du PAT Sud 54 s'étend sur tout le Sud de la Meurthe-et-Moselle (*cf. annexe 1*), qui compte :

- 3 PETR/Pays (Lunévillois, Val de Lorraine, Terres de Lorraine)
- 14 EPCI (territoire du SCOT 54 + CC de Mad et Moselle)
- 482 communes (434 SCOT 54 + 48 CC de Mad et Moselle)

Le Sud Meurthe-et-Moselle constitue un bassin de population d'environ 580 000 habitants structuré autour de la Métropole du Grand Nancy, des agglomérations de Toul, Lunéville et Pont-à-Mousson, des bassins de Neuves Maisons, Pompey/Frouard et Saint-Nicolas-de-Port/Dombasle-sur-Meurthe.

Il correspond au périmètre du SCOT Sud 54, adjoint de l'ensemble de la CC Mad et Moselle (communes meurthe-et-mosellanes et mosellanes), en tant que partie prenante du PETR du Val de Lorraine et du PNRL.

Le SCOT Sud 54 est piloté par le Syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine. Ce dernier, correspondant au grand bassin de vie et d'emplois nancéien (94 % des mobilités internes et 99 % de concentration de l'emploi), entend favoriser le maintien d'un équilibre entre espaces agricoles, forestiers et urbanisés par une maîtrise plus forte de l'urbanisation autour des polarités urbaines, mais aussi conforter le système de polyculture et d'élevage et les cultures identitaires porteuses d'une image forte pour la Lorraine.

2. Le PAT Sud 54 : un cadre stratégique pour répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques de l'agriculture et de l'alimentation du territoire

Le PAT Sud 54 est le résultat d'une démarche volontaire et partenariale initiée en 2016 par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et par quinze acteurs du territoire sud meurthe-et-mosellan. Labellisé en 2017 par le ministère de l'agriculture, les travaux réalisés depuis ont permis de mener plusieurs études de façon à établir un diagnostic exhaustif du territoire sur

les problématiques agricoles et alimentaires. Ces dernières ont amené le comité de pilotage du PAT, alors composé de ses 16 membres fondateurs, à définir des objectifs partagés sur les trois volets économique, environnemental et social.

Les actions du PAT Sud 54 s'appuient sur des valeurs et des principes d'intervention définis dans une charte spécifique.

Le soutien accordé au projet par France Relance en 2021, par l'intermédiaire de l'appel à candidature de la DRAAF Grand « Projets d'investissement dans le cadre de Projets Alimentaires Territoriaux », va permettre aux acteurs d'entrer dans une phase opérationnelle. Dix projets ont en effet reçu un soutien financier, pour un montant total de 912 625,76 €.

Parallèlement, la labellisation du projet par le Ministère a été renouvelée en 2021, pour une durée de 5 ans, au niveau 2.

Article 2 - Les axes de travail thématique du PAT pour la période 2022 - 2025

Pour sa nouvelle phase de programmation et de déploiement, le comité de pilotage du PAT a statué le 20 décembre 2021 sur les axes de travail prioritaires pour les 4 années à venir :

- Structuration des filières de production, logistique et transformation ;
- Définition d'une stratégie d'achat responsable ;
- Régulation du foncier agricole et appui à l'installation ;
- Construction d'un/de récit(s) populaire(s) inclusif(s) autour de l'alimentation : accessibilité sociale, éducation à l'alimentation durable et à la consommation responsable.

De ces axes thématiques vont découler des groupes de travail spécifiques.

Article 3 - Composition et engagements du comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé des partenaires suivants :

- Conseil départemental de Meurthe et Moselle ;
- Multipole Nancy Sud Lorraine ;
- Pays Terres de Lorraine ;
- PETR du Lunevillois ;
- PETR du Val de Lorraine ;
- Parc naturel régional de Lorraine ;
- Métropole du Grand Nancy ;
- Acaciam représentée par la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle.

Le comité de pilotage a pour rôles de :

- Co-construire et valider le plan d'actions 2022 - 2025 (communication, calendrier, axes de travail ...) ;
- Valider la programmation annuelle des groupes de travail ;
- Organiser le suivi et l'évaluation du PAT Sud 54.

Modalités de fonctionnement :

- Chaque organisation désigne un.e élu.e référent.e qui la représente et qui s'engage à participer aux réunions du comité de pilotage. En cas d'indisponibilité, il/elle peut se faire représenter par un.e autre élu.e de son organisation ;
- L'élu.e référent.e peut être accompagné.e d'un technicien lors des réunions ;
- Le comité de pilotage se réunit au minimum deux fois par an ;
- L'entrée d'un nouveau membre se fait par vote à l'unanimité ;
- Le comité de pilotage est présidé par l'élu.e référent.e du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ;
- La DRAAF est également systématiquement conviée aux réunions, conformément à la convention de labellisation du PAT.

Afin de structurer et d'orienter au mieux ses décisions, le comité de pilotage pourra s'appuyer sur le conseil consultatif décrit dans l'article 4 de la présente charte.

Chaque membre reviendra vers ses instances délibératives internes avant toute décision impliquant des moyens humains ou financiers.

Article 4 - Composition et engagements du conseil consultatif

Un Conseil Consultatif est créé pour appuyer le comité de pilotage dans la conduite de sa politique sur le territoire.

Sa composition est variable et fixée en fonction de l'ordre du jour de ses réunions.

A titre d'exemple, pourront être conviés :

- Bio en Grand Est ;
- ENSAIA ;
- Saveurs paysannes ;
- Fermiers Lorrains ;
- Paysan Bio Lorrain ;
- Agria Grand Est ;
- CPIE Nancy Champenoux ;
- Communauté de Communes du Bassin de Pompey ;
- Terre de Liens ;
- EPL 54/Lycée de Pixérécourt ;
- Emplettes et cagettes ;
- SAFER ;
- DDT ;
- INRAE ;
- Agence de l'eau ;
- DSDEN ;
- CCI/CMA ;
- ARS ;
- Région Grand Est.

Le conseil consultatif a pour rôles de :

- Emettre un avis sur les orientations stratégiques proposées et/ou menées par le comité de pilotage ;
- Présenter des expériences inspirantes dans le champ de l'alimentation ;
- Proposer de nouvelles orientations et/ou projets d'actions.

Modalités de fonctionnement :

- Le conseil consultatif se réunit deux fois par an en amont ou pendant le comité de pilotage.

Article 5 – Composition et engagements du comité technique

Le comité technique est composé d'un.e technicien.ne référent.e de chaque organisation membre du comité de pilotage.

Le comité technique a pour rôles de :

- Assurer le suivi des actions des groupes de travail ;
- Assurer le relais entre les groupes de travail, le comité de pilotage et le conseil consultatif ;
- Gérer l'organisation des comités de pilotage (invitation, réservation salle, ordre du jour, compte rendu ...).

Modalités de fonctionnement :

- Chaque organisation membre du comité de pilotage désigne un.e technicien.ne référent.e qui la représente et qui s'engage à participer aux réunions du comité technique ;
- Le comité technique se réunit au minimum quatre fois par an ;
- Il est animé par un.e technicien.ne du conseil départemental.

Article 6 - Composition et fonctionnement des groupes de travail

Afin de mettre en œuvre la stratégie 2022 - 2025, plusieurs groupes de travail thématiques sont mis en place.

Quatre groupes de travail sont constitués en fonction des quatre axes thématiques prioritaires définis pour la période 2022-2025 :

Groupe n°1 : Production, Transformation et Logistique

Ce groupe de travail a pour objectif de :

« Structurer les filières pour investir complètement le marché local autour d'une charte de valeurs ».

De plus, il est en charge de :

- rendre opérationnelle chacune des actions financées par le Plan de Relance en lien avec cette thématique ;

- diffuser l'information auprès des différents acteurs concernés ;
- proposer de nouvelles pistes d'actions collectives.

Référent/animateur du groupe : Métropole du Grand Nancy, en partenariat avec la Multipole Nancy Sud Lorraine.

Groupe n°2 : Stratégie d'achat responsable

Ce groupe de travail a pour objectif de :

« Définir une stratégie d'achat responsable à partir de l'agriculture locale », notamment par le biais de la commande publique.

De plus, il est en charge de:

- rendre opérationnelle chacune des actions financées par le Plan de Relance en lien avec cette thématique ;
- diffuser l'information auprès des différents acteurs concernés ;
- proposer de nouvelles pistes d'actions collectives.

Référent/animateur du groupe : Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle

Groupe n°3 : Régulation du foncier agricole et appui à l'installation

Ce groupe de travail a pour objectif de :

« Préserver et mobiliser le foncier agricole pour l'alimentation locale ».

De plus, il est en charge de :

- rendre opérationnelle chacune des actions financées par le Plan de Relance en lien avec cette thématique ;
- diffuser l'information auprès des différents acteurs concernés ;
- proposer de nouvelles pistes d'actions collectives.

Référent/animateur du groupe : Multipole Nancy Sud Lorraine

Groupe n°4 : Construction d'un ou des récit(s) populaire(s) et inclusif(s) autour de l'alimentation

Ce groupe de travail a pour objectif de :

« Faire en sorte que tous les citoyens du PAT Sud 54 aient accès à une alimentation saine, locale, de qualité, durable ».

De plus, il est en charge de :

- rendre opérationnelle chacune des actions financées par le Plan de Relance en lien avec cette thématique ;
- diffuser l'information auprès des différents acteurs concernés ;
- Proposer de nouvelles pistes d'actions collectives.

Référent/animateur du groupe : conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, avec l'appui du Pays Terres de Lorraine.

Modalités de fonctionnement des groupes de travail :

Les modalités de fonctionnement (fréquence des réunions, modalités d'entrée des acteurs, organisation internes – partage des responsabilités, ...) sont librement définies par les membres du groupe.

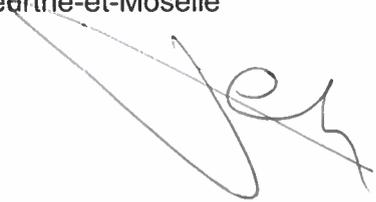
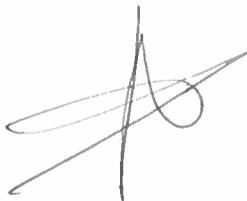
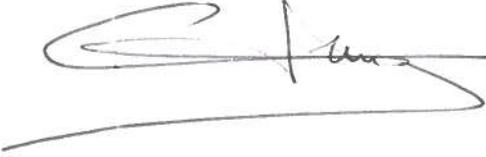
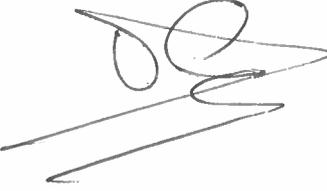
La première session de travail de chacun des groupes de travail sera consacrée à la construction d'une feuille de route annuelle à faire valider par le copil.

Rôle du référent de groupe :

Le référent :

- programme les réunions du groupe en tenant compte des échéances programmées et du calendrier partagé du PAT ;
- prépare et anime les réunions de travail du groupe ;
- rédige les comptes-rendus des réunions de son groupe ;
- alimente les outils collaboratifs du PAT (dossiers et calendrier partagés) ;
- rend compte de l'avancée des travaux au comité technique et au comité de pilotage ;
- est le garant de la bonne réalisation de la feuille de route annuelle du groupe, validée par le comité de pilotage (suivi et avancée des projets ;) ;
- procède à l'évaluation des objectifs fixés dans la feuille de route annuelle.

A Nancy, le 7 avril 2023

<p>Madame Chaynesse KHIROUNI, Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle</p> 	<p>Monsieur Denis VALLANCE, Président de la Multipole Nancy Sud Lorraine</p> 
<p>Monsieur Laurent ROUYER, Président de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle</p> 	<p>Monsieur Henri POIRSON, Vice-Président du Parc naturel régional de Lorraine</p> 
<p>Madame Chloé BLANDIN, 3e Vice-Présidente de la Métropole du Grand Nancy, déléguée aux Solidarités et à la Santé</p> 	<p>Monsieur Dominique POTIER, Président du Pays Terres de Lorraine</p> 
<p>Monsieur Claude THOMAS, Président du PETR du Val de Lorraine</p> 	<p>Monsieur Philippe DANIEL, Président du PETR du Lunévillois</p> 

ANNEXE 2 : Synthèse de la nouvelle organisation de la gouvernance

Comité de pilotage



Prend les décisions concernant les orientations stratégiques du PAT Sud54

Conseil Consultatif



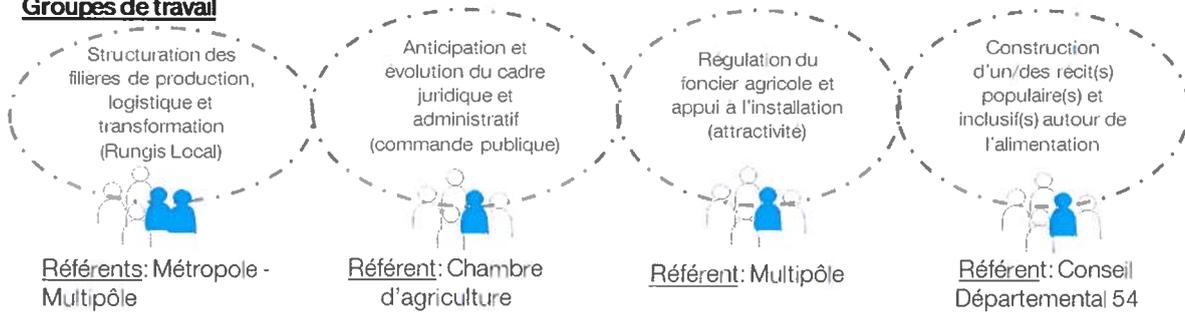
Emet un avis sur orientations stratégiques proposées pour le PATSud54 sur la base de consultations

Comité technique



Assure la coordination, le suivi et la mise en cohérence des activités, et assure le relais entre les Groupes de Travail, Le comité de Pilotage, le conseil consultatif

Groupes de travail



Assurent le suivi des projets financés, organisent les réflexions thématiques, diffusent l'informations, proposent de nouvelles pistes d'actions collectives